

Sujet 2.2 – Le renouvellement et l'accompagnement des personnes en responsabilité ecclésiale

3 orientations pastorales

- Vivre la spiritualité de la communion pour nous enrichir de nos diversités.
- Mieux définir les missions pour les laïcs engagés dans la vie de l'Église (salariés et bénévoles).
- Accompagner dans sa mission toute personne engagée dans la vie de l'Église.

1 – Vivre la spiritualité de la communion pour nous enrichir de nos diversités.

Préambule - Qu'appelle-t-on spiritualité de la communion ?

La spiritualité de la communion est un fondement essentiel de toute action pastorale. Vécue et mise en œuvre à tout âge, elle doit être visible lors de tout rassemblement d'Église. Elle implique une conversion du regard sur l'autre, de manière à cultiver « la capacité de voir surtout ce qu'il y a de positif dans l'autre, pour l'accueillir et le valoriser comme un don de Dieu [...] »³, de le connaître et le reconnaître dans ses différences.

Pour favoriser la spiritualité de la communion :

- Clarifier et diffuser à toutes les communautés une définition de la spiritualité de la communion.
- Organiser des rencontres de personnes de sensibilités différentes pour accueillir la richesse des diversités.
- Organiser des temps de formation spécifique pour tous les membres d'une communauté donnée.
- Favoriser les rencontres et la communication entre les communautés.

2 – Mieux définir les missions pour les laïcs engagés dans la vie de l'Église (salariés et bénévoles).

L'expression *Laïcs En Mission Ecclésiale (LEME)*, apparue en 2005, désigne l'ensemble des laïcs appelés, nommés et envoyés par leur évêque qui leur remet une lettre de mission.

3. Saint Jean-Paul II, Lettre apostolique *Novo millennio ineunte*, 43.

- *Mission des LEME*

- Établir une lettre de mission qui en précise les objectifs, les conditions [une durée de 3 ans, renouvelable ou non, un avenant étant toujours possible, etc.] et les moyens d'évaluation.
- Limiter le renouvellement à deux mandats consécutifs pour une même mission.

- *Statut des LEME salariés*

- Réfléchir à la spécificité du statut de LEME salarié.
- Définir leur contrat de travail dans ce cadre.

- *Position des LEME bénévoles*

- Retravailler la charte existante dans le diocèse, de façon à ce qu'elle protège tant le bénévole que la paroisse, l'Ensemble pastoral ou le diocèse.
- Mettre en place une grille de défraiement ou d'indemnisation pour les LEME bénévoles en charge de responsabilités diocésaines, paroissiales ou au service des Ensembles pastoraux.

- *Ressources humaines*

- Déployer un vrai service des Ressources humaines au sein du diocèse, ainsi qu'une commission d'embauche mixte (clercs et laïcs).
- Créer une Commission diocésaine d'écoute et d'arbitrage pour gérer les difficultés, voire les conflits.

3 - Accompagner, dans sa mission, toute personne engagée dans la vie de l'Église.

- En proposant des temps d'évaluation réguliers avec son responsable, des propositions de formation et de ressourcement.
- En proposant, à chacune de ces personnes, une relecture régulière des fruits de sa mission pour elle-même et pour la communauté.
- En formant les responsables d'équipe à accompagner, dans leur mission, les personnes engagées à leurs côtés.
- En encourageant le renouvellement des personnes. ●